



Afghanistan : persécution des membres de la famille par les talibans

Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Berne, le 20 février 2025

Mentions légales

Édition

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Case postale, 3001 Berne

Téléphone : 031 370 75 75

Courriel : info@osar.ch

Site web : www.osar.ch

IBAN : CH92 0900 0000 3000 1085 7

Versions linguistiques

Allemand, français et italien

COPYRIGHT

© 2025 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne

Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source.

Sommaire

1 Introduction	4
2 Une situation difficile en matière d'information	4
3 Persécution des membres de la famille	6
3.1. Objectif	6
3.2. Formes de persécution	7
4 Exemples	9
4.1. Membres de la famille de membres du gouvernement précédent.....	9
4.2. Membres de la famille d'activistes.....	11
4.3. Membres de la famille de journalistes	12
4.4. Membres de la famille de personnes exilées	12
4.5 Persécution de proches masculins des femmes qui n'observent pas les règles vestimentaires	13
4.6. Un nombre réel sans doute encore plus élevé	14

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert·e·s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Si aucune information ne peut être trouvée dans le délai limité de la recherche, il est fait appel à des expert·e·s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut décider de les anonymiser afin de garantir la protection de ses contacts.

1 Introduction

Les questions suivantes sont tirées d'une demande adressée à l'analyse-pays de l'OSAR :

1. Les talibans persécutent-ils les membres de la famille des personnes qu'ils ciblent ?
2. Si oui, sous quelle forme ?
3. Existe-t-il des exemples ?

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) observe les développements en Afghanistan depuis plusieurs années¹. Sur la base de ses propres recherches ainsi que de renseignements transmis par des expertes et des experts externes, elle apporte les réponses aux questions ci-dessus dans le présent rapport.

2 Une situation difficile en matière d'information

Restriction sévère de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. La liberté de la presse est sévèrement restreinte en Afghanistan depuis la prise de pouvoir par les talibans en août 2021². En 2024, le pays occupait la 178^e place sur 180 dans le classement de *Reporters sans frontières* (RSF) sur la liberté de la presse³. L'organisation pour les droits humains *Human Rights Watch* (HRW) a fait état dès octobre 2021 de vastes restrictions visant les médias et la liberté d'expression. Il est par exemple interdit aux médias de publier des contenus qui « sont contraires à l'islam », « insultent des personnalités nationales » ou « déforment des informations »⁴. De nouvelles restrictions n'ont cessé de venir s'y ajouter au cours des mois suivants. Un décret de mai 2022 impose par exemple aux femmes journalistes de se couvrir le visage lorsqu'elles sont à l'antenne⁵ et aux stations de radio d'enregistrer leurs émissions à l'avance, de faire autoriser leurs listes d'invité·e·s et de couper au montage toute critique à l'égard des lois des talibans⁶. Selon la radio publique allemande *Deutsche Welle* (DW), 21 règlements des talibans sur les médias de masse réprimant la liberté d'expression et la liberté de la presse sont actuellement en vigueur en Afghanistan⁷. D'après le

¹ www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine

² Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Media Freedom in Afghanistan, novembre 2024 : https://www.ecoi.net/en/file/local/2118212/unama_report_on_media_freedom_in_afghanistan.pdf ; Hasht-e-Subh Daily, Suppression of Freedom of Expression and Journalists' Self-Censorship: only Taliban's Preferred Information is Covered, 20 octobre 2024 : <https://8am.media/eng/suppression-of-freedom-of-expression-and-journalists-self-censorship-only-talibans-preferred-information-is-covered/> ; Afghanistan Journalists Center (AJC), Statement UPR Pre-Session on Afghanistan, Geneva, 15 février 2024

³ Reporters sans frontières (RSF), page pays sur l'Afghanistan, 2025 : <https://rsf.org/fr/pays/afghanistan>

⁴ Human Rights Watch (HRW), Afghanistan : les talibans imposent des restrictions sévères aux médias, 1^{er} octobre 2021 : <https://www.hrw.org/fr/news/2021/10/01/afghanistan-les-talibans-imposent-des-restrictions-severes-aux-medias>

⁵ Fédération internationale des journalistes (FIJ), Afghanistan: Taliban introduce new restrictions for women broadcasters, 27 mai 2022 : <https://www.ifi.org/fr/salle-de-presse/nouvelles/detail/article/afghanistan-taliban-introduce-new-restrictions-for-women-broadcasters>

⁶ Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), The Azadi Briefing: Taliban Imposes New Restrictions On Afghan Broadcasters, 27 septembre 2024 : <https://www.rferl.org/a/afghanistan-taliban-media-restrictions-censorship/33137534.html>. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Media Freedom in Afghanistan, novembre 2024, p. 12 et 13 : https://www.ecoi.net/en/file/local/2118212/unama_report_on_media_freedom_in_afghanistan.pdf

⁷ Deutsche Welle (DW), Afghanistan: "Tod der Meinungsfreiheit" durch die Taliban, 30 septembre 2024 : <https://www.dw.com/de/afghanistan-tod-der-meinungsfreiheit-durch-die-taliban/a-70346504>

journal en ligne indépendant *Hasht-e-Subh Daily*, également connu sous le nom de *8AM Media*, jamais le paysage médiatique afghan n'avait fait l'objet de restrictions aussi importantes⁸.

La censure et l'autocensure restreignent l'accès aux informations. Selon un rapport de la *Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan* (MANUA) de novembre 2024, les règles imposées aux journalistes par les autorités talibanes constituent une ingérence substantielle dans les contenus médiatiques et reviennent à « indûment influencer et censurer » les médias. La MANUA indique que, selon plusieurs représentant·e·s d'organes de presse, l'incertitude liée aux procédures visant à constater toute atteinte à ces règles a conduit à une autocensure généralisée parmi les journalistes⁹. Selon un reportage de *Hasht-e-Subh Daily* d'octobre 2024, les menaces pour la sécurité, les fermetures de médias et la surveillance des activités en ligne par les talibans génèrent un phénomène de censure et d'autocensure qui restreint, voire empêche l'accès aux informations¹⁰.

Les journalistes arrêtent de travailler ou s'exilent par peur des persécutions. RSF indique que dans les trois mois ayant suivi la prise de pouvoir par les talibans, 43 % des médias afghans ont disparu. Plus de deux tiers des journalistes ont cessé leur activité ou abandonné la profession. Cette part dépasse les 80 % chez les femmes selon RSF¹¹, tandis que l'organisation *Journalists for Human Rights* l'établit même à 91 %¹². Selon un rapport de *JX-Fund*, une initiative de soutien aux collaboratrices et collaborateurs des médias en exil, une partie des journalistes ayant quitté l'Afghanistan ont fondé de nouveaux médias dans leurs pays d'accueil et rendent compte par cette voie de la situation en Afghanistan¹³. Dans un rapport de mai 2023, la MANUA répertorie de multiples violations des droits humains de journalistes, allant des arrestations et mises en détention arbitraires jusqu'aux mauvais traitements en passant par les menaces. Elle constate également qu'un grand nombre de collaborateur·trice·s de médias ont quitté l'Afghanistan¹⁴.

Peu d'observateur·trice·s internationaux·ales sur place, le rapporteur spécial de l'ONU n'obtient plus d'autorisation d'entrée. En raison du retrait de la communauté internationale et de la suspension de nombreux programmes d'aide après la prise de pouvoir par les talibans, peu d'observateur·trice·s internationaux·ales se trouvent encore sur place à l'heure actuelle¹⁵. Selon des reportages de *Radio Free Europe / Radio Liberty* (RFE/RL) et de DW, les talibans refusent l'entrée dans le pays à Richard Bennet, rapporteur spécial des Nations

⁸ Hasht-e-Subh Daily, *Suppression of Freedom of Expression and Journalists' Self-Censorship: only Taliban's Preferred Information is Covered*, 20 octobre 2024

⁹ MANUA, *Media Freedom in Afghanistan*, novembre 2024, p. 12 et 13

¹⁰ Hasht-e-Subh Daily, *Suppression of Freedom of Expression and Journalists' Self-Censorship: only Taliban's Preferred Information is Covered*, 20 octobre 2024

¹¹ Reporters sans frontières (RSF), page pays sur l'Afghanistan, 2025

¹² Journalists for Human Rights, *Freedom of Afghan Media: Challenges facing Afghan journalists in Afghanistan and abroad*, août 2024 : <https://jhr.ca/wp-content/uploads/2024/08/REPORT-Media-Freedom-in-Afghanistan-Under-the-Taliban-Control-Final.pdf>

¹³ JX-Fund, *An Unbroken Spirit: Afghanistan Exiled Media Since the Taliban Takeover*, juillet 2024, p. 24 : <https://jx-fund.org/wp-content/uploads/2024/07/Study-Afghan-Exiled-Media-Since-the-Taliban-Takeover-July-2023.pdf?x92233>

¹⁴ Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), *Future of Afghanistan's media in the balance as work marks World Press Freedom Day*, 3 mai 2023 : <https://reliefweb.int/report/afghanistan/future-afghanistans-media-balance-world-marks-world-press-freedom-day>

¹⁵ Swissinfo, *Niemand will die Taliban anerkennen. Und doch kehrt die Schweiz zurück nach Afghanistan*, 30 août 2024 : <https://www.swissinfo.ch/ger/aussenpolitik/niemand-will-die-taliban-anerkennen-und-doch-kehrt-die-schweiz-zur%C3%BCck-nach-afghanistan/87446761>

Unies sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, depuis 2024 au motif qu'il « relaie de la propagande » et donne une représentation faussée de la situation en Afghanistan¹⁶.

3 Persécution des membres de la famille

Les membres du gouvernement précédent et les personnes qui critiquent le régime taliban, y compris les membres de leur famille, risquent la persécution. Plusieurs sources indiquent que les talibans menacent et persécutent les membres de la famille des personnes qu'ils ciblent¹⁷. Dans leurs notes d'orientation respectives, le *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés* (HCR) et l'*Agence de l'Union européenne pour l'asile* (AUEA) considèrent que les membres de la famille de personnes risquant la persécution, dont font partie les membres du gouvernement précédent, mais aussi les journalistes, les défenseur-e-s des droits humains et les activistes, sont également à risque¹⁸.

3.1. Objectif

Persécution de membres de la famille comme moyen de pression ou pour obtenir des informations sur le lieu où se trouvent les personnes recherchées. Selon un rapport-pays publié par l'AUEA en novembre 2024, divers témoignages indiquent que les autorités talibanes ciblent les membres de la famille de personnes critiques afin d'obtenir des informations et de les intimider. L'AUEA cite le journaliste Ali Latifi, selon lequel les forces de sécurité des talibans arrêtent parfois des membres de la famille et non la personne recherchée afin d'éviter que ces violations retiennent trop l'attention du public. Souvent, le fait d'arrêter discrètement le père de la personne ciblée suffit pour l'intimider¹⁹. En septembre 2023, *Richard Bennet, rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan*, a constaté que les personnes détenues qui n'avaient pas leurs crimes présumés étaient exposées à des tortures psychiques ou que les talibans ciblaient leur famille²⁰.

¹⁶ Radio Free Europe / Radio Liberty (RFE/RL), Taliban Bars UN's Human Rights Envoy From Entering Afghanistan, 21 août 2024 : <https://www.rferl.org/a/bennet-un-rapporteur-taliban-mujahid/33086738.html> ; Deutsche Welle (DW), Taliban ban UN human rights rapporteur in Afghanistan, 21 août 2024 : <https://www.dw.com/en/taliban-ban-un-human-rights-rapporteur-in-afghanistan/a-70011037>

¹⁷ Norwegian Country of Origin Information Centre (Landinfo), Afghanistan: Familiemedlemmer til personer med tilknytning til republikken, 20 novembre 2023 : <https://www.ecoi.net/en/file/local/2101845/Afghanistan-re-spons-Familiemedlemmer-til-personer-med-tilknytning-til-republikken-20112023.pdf> ; Secrétariat d'État aux migrations (SEM), Focus Afghanistan; Verfolgung durch Taliban: Potentielle Risikoprofile, 15 février 2022 : <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/de/data/internationales/herkunftslander/asien-nahost/afg/AFG-risikoprofile-taliban-d.pdf.download.pdf/AFG-risikoprofile-taliban-d.pdf> ; Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), Afghanistan Country Focus, novembre 2024, p. 138 : https://www.ecoi.net/en/file/local/2117560/2024_11_EUAA_COI_Report_Afghanistan_Country_Focus.pdf ; Afghanistan Analysts Network (AAN), New UN Report Charts the Emirate's Treatment of Detainees: Allegations of torture and ill-treatment, 20 septembre 2023 : <https://www.ecoi.net/en/document/2097667.html> ; US Department of State (USDOS), 2023 Country Report on Human Rights Practices: Afghanistan, 23 avril 2024 : <https://www.ecoi.net/en/document/2107599.html>

¹⁸ HCR, Guidance note on the international protection needs of people fleeing Afghanistan – Update I, février 2023, p. 5 et 6 : <https://www.ecoi.net/en/file/local/2086941/63e0cb714.pdf> ; Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), Country Guidance: Afghanistan, mai 2024, p. 26, 28 à 34, 41 à 45 : https://www.ecoi.net/en/file/local/2109450/2024_CG_AFG_Final.pdf

¹⁹ AUEA, Afghanistan Country Focus, novembre 2024, p. 138

²⁰ Assemblée générale de l'ONU, Situation des droits de l'homme en Afghanistan ; Note du Secrétaire général ; Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, Richard Bennett, 1^{er} septembre 2023, p. 8 à 10 : <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n23/258/88/pdf/n2325888.pdf>

Landinfo, le département d'analyse-pays de l'autorité norvégienne compétente en matière de migration, affirme que les membres de la famille peuvent servir de moyens de pression ou que les autorités menacent de sanctionner les proches des personnes cibles qui ne « coopèrent pas »²¹. Selon *Thomas Ruttig*, expert de l'Afghanistan cité par le *Danish Refugee Council* (DRC), les attaques des talibans visant les membres de l'ancien gouvernement ciblent aussi leurs familles, surtout lorsque la personne recherchée est introuvable²². En février 2022, le *Secrétariat d'État aux migrations* (SEM) indiquait que les talibans faisaient pression sur les proches afin d'inciter la personne recherchée à se rendre²³. Des sources interrogées pour les notes d'orientation pour l'Afghanistan e l'AUEA de mai 2024 ont confirmé que les membres de la famille de personnes recherchées se retrouvaient aussi en ligne de mire des talibans dans certains cas. Les talibans ont par exemple fait pression sur des membres de la famille, mais aussi des ami·e·s et des voisin·e·s d'ex-juges en les poussant à révéler où ces dernier·ère·s se trouvaient. L'AUEA estime qu'en Afghanistan, la crainte de persécution des familles de personnes affiliées à l'ancien gouvernement est fondée, surtout lorsque les talibans sont à la recherche de leur proche²⁴. C'est également l'avis du *Special Inspector General for Afghanistan Reconstruction* (SIGAR), principale instance de contrôle du gouvernement pour la reconstruction de l'Afghanistan, qui souligne que les talibans s'en prennent aux familles lorsqu'ils ne parviennent pas à mettre la main sur la personne qu'ils recherchent²⁵.

Persécution de membres de la famille pour museler les critiques. En novembre 2024, l'AUEA a indiqué, en renvoyant à un rapport de *Landinfo*, que les familles étaient mises sous pression pour empêcher toute critique à l'encontre du régime taliban et faire taire les voix dissidentes²⁶. Dans un article de blog publié le 24 août 2024, l'expert de l'Afghanistan, Thomas Ruttig, explique que les atteintes à la « loi sur la promotion de la vertu et la prévention du vice » ou à d'autres règles peuvent entraîner une expropriation. Il affirme que cette technique a déjà été observée lors de l'arrestation de manifestantes, dont les parents ont été placés en détention à travers la confiscation de leurs titres de propriété pour empêcher les jeunes femmes ou les jeunes filles de « récidiver »²⁷. Dans un article paru dans le quotidien allemand *Tageszeitung* (TAZ), le 20 décembre 2023, *Thomas Ruttig* explique qu'il est connu que les activistes pour les droits humains mis·es en détention puis libéré·e·s par les talibans doivent s'engager par écrit à renoncer à leurs activités à l'avenir. Tout manquement à cette promesse pourrait engager la responsabilité des membres de leur famille²⁸.

3.2. Formes de persécution

L'éventail de mesures couvre lettres de menace, confiscation de biens, déplacement forcé, violence, mise en détention, torture et assassinat. D'après un expert en droits

²¹ Landinfo, Afghanistan: Familiemedlemmer til personer med tilknytning til republikken, 20 novembre 2023, p. 3

²² Danish Refugee Council (DRC), Afghanistan Conference - The Human Rights Situation after August 2021, 30 décembre 2022, p. 25 et 26 : <https://asyl.drc.ngo/media/13vhsflb/drc-afghanistan-conference-report-28nov2022.pdf>

²³ SEM, Focus Afghanistan; Verfolgung durch Taliban: Potentielle Risikoprofile, 15 février 2022, p. 47

²⁴ AUEA, Country Guidance: Afghanistan, mai 2024, p. 32, 30

²⁵ Special Inspector General for Afghanistan Reconstruction (SIGAR), Why the Afghan Security Forces Collapsed, 28 février 2023, p. 109 : <https://www.ecoi.net/en/file/local/2089787/SIGAR-23-16-IP.pdf>

²⁶ AUEA, Afghanistan Country Focus, novembre 2024, p. 138

²⁷ Afghanistan Zhaghdablaï, Neues Taleban-«Sitten»-Gesetz: Mahnen und Strafen, 24 août 2024 : <https://thrutrig.wordpress.com/2024/08/24/neuen-taleban-sitten-gesetz-mahnen-und-strafen/>

²⁸ TAZ, Zwei Frauenrechtlerinnen frei, 20 décembre 2023 : <https://taz.de/Afghanistan-unter-den-Taliban!/5981040/>

humains cité par *Landinfo*, les familles des personnes cibles sont exposées à un large éventail de mesures répressives, qu'il s'agisse de harcèlement, d'arrestation ou dans certains cas d'exécution²⁹. Dans un rapport sur les profils à risque, l'OSAR renvoie à la *Friedrich Naumann Stiftung* en affirmant que les membres de la famille et les soutiens des personnes recherchées risquent l'arrestation, la torture, voire la mort³⁰. En février 2022, le SEM s'est appuyé sur des rapports de *Reuters*, *HRW* et *Gandhara/Radio Free Europe* pour affirmer que les talibans faisaient pression sur les proches en se rendant à leur domicile, par écrit ou par téléphone. En renvoyant à des articles de presse, le SEM évoque des lettres menaçant la personne recherchée d'actions contre sa famille et cite les autorités suédoises compétentes en matière de migration selon lesquelles des actes de violence ont déjà eu lieu dans de telles situations³¹. Il existe également des témoignages d'enlèvements de proches³², de confiscation de propriété familiale³³ ou de déplacements forcés³⁴.

Punition du *mahram* ou de l'époux au lieu de la femme « faillible ». *Landinfo* décrit l'Afghanistan comme une société profondément patriarcale dans laquelle les hommes doivent avoir le contrôle sur les femmes au sein de la famille. Selon un analyste cité dans un rapport, les talibans ont déclaré que les membres masculins de la famille risquaient de subir les conséquences des actions et comportements des femmes. Selon cette logique, les hommes seraient tenus pour responsables des actes des femmes de leur famille, par exemple si elles ont manifesté contre les restrictions considérables des droits des femmes après la prise de pouvoir par les talibans³⁵. D'après les rapports du *Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme* (OHCHR) de février 2024 et de la *US Commission on International Religious Freedom* (USCIRF) d'août 2024, les talibans punissent les proches de sexe masculin des femmes qui contreviennent aux strictes règles vestimentaires imposées par le régime³⁶. Selon l'USCIRF, le *mahram* est alors convoqué devant l'autorité responsable et à la troisième occurrence, il est placé en détention pendant trois jours. Les hommes qui ne font pas respecter les règles vestimentaires des talibans au sein de leur famille seraient en outre battus ou verraient leurs biens confisqués³⁷.

²⁹ Landinfo, Afghanistan: Familiemedlemmer til personer med tilknytning til republikken, 20 novembre 2023, p. 3

³⁰ OSAR, Afghanistan : profils à risque, 2 novembre 2022, p. 6 : https://www.osar.ch/fileadmin/user_upload/Publikationen/Herkunftslanderberichte/Mittlerer_Osten_-_Zentralasien/Afghanistan/221102_AFG_Gefa_hrdungsprofile_FR.pdf

³¹ SEM, Focus Afghanistan; Verfolgung durch Taliban: Potentielle Risikoprofile, 15 février 2022, p. 47

³² The Guardian, Thousands of Afghan judges and legal staff remain at risk post-Taliban takeover, 14 août 2023 : <https://www.theguardian.com/global-development/2023/aug/14/thousands-of-afghan-judges-and-legal-staff-remain-at-risk-post-taliban-takeover> ; Landinfo, Afghanistan: Familiemedlemmer til personer med tilknytning til republikken, 20 novembre 2023, p. 4

³³ Afghanistan Zhaghdablaï, Neues Taleban-«Sitten»-Gesetz: Mahnen und Strafen, 24 août 2024 ; US Commission on International Religious Freedom (USCIRF), Afghanistan, Country Update, août 2024, p. 2 et 3 : <https://www.uscifr.gov/sites/default/files/2024-08/Afghanistan%20Country%20Update%202024.pdf>

³⁴ AUEA, Afghanistan Country Focus, décembre 2023, p. 98

³⁵ Landinfo, Afghanistan: Familiemedlemmer til personer med tilknytning til republikken, 20 novembre 2023, p. 4

³⁶ Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Afghanistan: Taliban's arbitrary arrests and detention of women and girls over dress code must end immediately, UN experts say, 2 février 2024 ; USCIRF, Afghanistan, Country Update, août 2024, p. 2 et 3 ; voir aussi : Conseil de sécurité de l'ONU, UN Security Council Press Statement on Afghanistan, 24 mai 2022 : <https://usun.usmission.gov/un-security-council-press-statement-on-afghanistan-2/>

³⁷ USCIRF, Afghanistan, Country Update, août 2024, p. 2 et 3

4 Exemples

4.1. Membres de la famille de membres du gouvernement précédent

Arrestation, torture et exécution d'ex-fonctionnaires civil-e-s du gouvernement. En se référant à la MANUA, l'OSAR indique que les talibans arrêtent et enferment aussi les membres de la famille des personnes associées à l'ancien gouvernement qu'ils persécutent³⁸. En novembre 2024, l'AUEA a renvoyé à l'organisation afghane pour les droits humains *Rawadari*, qui a répertorié 21 cas d'arrestations de membres de la famille d'ex-fonctionnaires du gouvernement en 2023. *Rawadari* fait également état d'exécutions de membres de la famille d'ex-fonctionnaires civil-e-s et militaires du gouvernement en 2024. Bien que les données ne soient pas ventilées par profil de victime dans le rapport, quatre exemples d'exécution de membres de la famille sont cités. En novembre 2023, l'organisation internationale pour les droits humains *Human Rights Research League* (HRRL) a indiqué que le frère d'un fonctionnaire haut placé du gouvernement ayant quitté le pays après la chute de celui-ci avait été placé en détention, torturé et exécuté dans la province de Kounar³⁹. Les talibans auraient placé en détention le frère d'un conseiller du gouvernement précédent dans la province du Nouristan et l'auraient contraint à divulguer l'adresse de ce dernier sous la torture avant de l'exécuter⁴⁰. Le rapport évoque également le cas d'un homme de Kaboul dont le père travaillait pour les services de renseignement. Les talibans auraient fait monter le fils à bord de leur pick-up et l'auraient torturé jusqu'à ce que mort s'ensuive⁴¹. HRRL a également relevé un incident survenu dans la province de Ghazni lors duquel le deuxième plus jeune frère d'un collaborateur de haut rang du gouvernement avait été arrêté par les talibans lors d'une perquisition, enfermé dans un conteneur pendant une semaine, puis exécuté⁴². En décembre 2023, l'AUEA a renvoyé aux informations fournies par le rapporteur spécial des Nations Unies, selon lequel 21 personnes avaient été arrêtées et torturées dans la province de Deykandi en décembre 2022 parce qu'elles faisaient partie de la famille d'anciens membres du gouvernement et possédaient des armes. En août 2022, la fille d'un ancien général de l'armée a accusé, sur les réseaux sociaux, un fonctionnaire des talibans de l'avoir violée pendant sa garde à vue avant de la contraindre à l'épouser. Elle a affirmé qu'il l'avait maltraitée tout au long de leur mariage. Elle a été placée une nouvelle fois en détention pour diffamation en novembre 2022, où, après s'être exilée d'Afghanistan en avril 2023, elle a expliqué avoir été torturée pendant des mois⁴³.

Attaques contre les proches d'ex-fonctionnaires militaires du gouvernement. L'OSAR et l'AUEA indiquent, en se fondant sur différents rapports, que les proches d'ex-fonctionnaires militaires du gouvernement peuvent être mis-es en détention et assassiné-e-s à la place des

³⁸ OSAR, Afghanistan : profils à risque, 2 novembre 2022

³⁹ Human Rights Research League (HRRL), *Those We Left Behind: Revenge Killings and Other Serious Human Rights Violation in Afghanistan in the Aftermath of the Taliban's Seizure of Power*, novembre 2023, p. 52 : [https://www.hrrleague.org/gallery/HRRL-AFG%20Report%20\(Those%20We%20Left%20Behind\)%20\(FINAL\).pdf](https://www.hrrleague.org/gallery/HRRL-AFG%20Report%20(Those%20We%20Left%20Behind)%20(FINAL).pdf)

⁴⁰ Ibidem, p. 54

⁴¹ Ibidem, p. 48 et 49

⁴² Ibidem, p. 60

⁴³ AUEA, Afghanistan Country Focus, décembre 2023, p. 62 et 63

personnes recherchées⁴⁴. L'AUEA s'appuie sur les témoignages recueillis par *Rawadari* entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023 et par l'organisation HRRL entre octobre 2022 et juin 2023 selon lesquels les talibans ont pris pour cible des membres de la famille de personnes ayant quitté l'Afghanistan. Tel a été le cas de l'épouse d'un ex-soldat, torturée et assassinée par les talibans, de l'épouse d'un ex-officier des services de renseignement, assassinée par des inconnus chez elle, ainsi que de l'épouse et des quatre enfants d'un ex-officier des services de renseignement, enlevé·e·s et assassiné·e·s par des inconnus armés. HRRL a également recensé l'arrestation et l'exécution de frères d'anciens fonctionnaires de police. *Rawadari* et HRRL ont par ailleurs relevé des cas de proches mis·es en détention et exécuté·e·s en même temps que les ex-fonctionnaires militaires⁴⁵. Dans son rapport précédent de décembre 2023, l'AUEA répertorie également, en s'appuyant sur des organisations afghanes pour les droits humains, des attaques contre les proches de membres de l'ancien gouvernement pro-occidental. L'AUEA renvoie ainsi à la *Safety and Risk Mitigation Organisation (SRMO)*, basée au Royaume-Uni, selon laquelle les proches seraient fréquemment « impliqué·e·s » dans les attaques visant les ex-membres des forces de sécurité et cite l'exemple de l'épouse et de deux fils d'un ancien fonctionnaire militaire qui ont été battu·e·s pendant une perquisition de troupes des talibans à leur domicile. Les deux fils ont été emmenés dans un lieu inconnu. Au cours du deuxième trimestre de 2023, SMRO a recensé la mise en détention de six proches d'ex-membres des forces de sécurité ainsi qu'un viol. Selon *Rawadari*, les talibans ont également mis en détention, dans la province du Panchir, un ex-membre du service de renseignement intérieur afghan (NDS) en même temps qu'un membre de sa famille âgé de 17 ans qui refusait de révéler où se trouvait son père, un ancien agent des services de sécurité. Le cas du père d'un ex-agent des services de sécurité ayant quitté l'Afghanistan a également été recensé. L'AUEA renvoie par ailleurs à un rapport de l'organisation *Afghan Witness* qui fait état de l'exécution de proches d'ancien·ne·s membres des forces de sécurité afghanes, sans toutefois donner plus de détails⁴⁶.

Attaques contre les familles de juges. Dans son document sur les profils à risque de novembre 2022, l'OSAR a constaté, en renvoyant à un rapport de la *Friedrich Naumann Stiftung*, que les ex-juges étaient une cible privilégiée des talibans, qui les menacent, les intimident, les persécutent ou les exécutent, en particulier celles et ceux ayant statué dans des affaires de sécurité publique et de terrorisme. L'accès libre aux dossiers de justice après la prise de pouvoir par les talibans a également donné lieu à des actes de vengeance personnels contre les juges et leur famille par des talibans qui avaient été condamnés pour différents délits, par exemple pour des faits de violence domestique⁴⁷. Dans un communiqué du 17 janvier 2023, l'*International Bar Association (IBA)* se félicite de l'évacuation d'un grand nombre de juges vers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Australie tout en faisant part de ses vives inquiétudes quant à la situation des quelque 2000 juges ayant exercé sous le gouvernement précédent et dont le fils aîné risquerait d'être enlevé. En règle générale, les talibans voudraient que le juge se rende en échange de son fils, ce qui, selon l'IBA, l'expose à un risque élevé de torture, voire de mort. Les talibans recourraient également au chantage dans ce contexte⁴⁸. Selon un article du quotidien britannique *The Guardian* du 14 août 2023, quelque 4000 procureur·e·s

⁴⁴ OSAR, Afghanistan : profils à risque, 2 novembre 2022 ; AUEA, Afghanistan Country Focus, novembre 2024, p. 90 et 91

⁴⁵ AUEA, Afghanistan Country Focus, novembre 2024, p. 90 et 91

⁴⁶ AUEA, Afghanistan Country Focus, décembre 2023, p. 62 et 63

⁴⁷ OSAR, Afghanistan : profils à risque, 2 novembre 2022, p. 18

⁴⁸ International Bar Association, Afghanistan: Male judges and prosecutors left behind in 'forgotten crisis', 17 janvier 2023 : <https://www.ibanet.org/Afghanistan-Male-judges-and-prosecutors-left-behind>.

et membres du personnel judiciaire sont exposé·e·s à la violence des talibans, qui auraient exécuté au moins 28 procureur·e·s et membres de leur famille depuis leur prise de pouvoir⁴⁹.

4.2. Membres de la famille d'activistes

Menaces, arrestation et torture visant les proches d'activistes. Dans un rapport conjoint, plusieurs organisations, dont *Amnesty International* (AI), *Freedom House*, HRW, la *Fédération internationale pour les droits humains* (FIDH), l'*Organisation mondiale contre la torture* (OMCT) et *Frontline Defenders*, soulignent que les activistes qui protestent contre la politique des talibans sont exposé·e·s à un risque important de violence physique, mais aussi d'arrestation et de mise en détention arbitraires, de torture et de mauvais traitements. Elles indiquent par ailleurs que les talibans s'en prendraient aussi aux membres de leur famille⁵⁰. Selon une publication conjointe des organisations *Afghanistan Civil Society Forum-organization* (ACSFO), *Afghanistan Human Rights Coordination Mechanism* et *Freedom House*, une enquête menée auprès d'activistes et de défenseur·e·s afghan·e·s des droits humains a révélé que les menaces, les intimidations et les arrestations arbitraires que leur infligeaient les talibans visaient aussi les membres de leur famille. Plus d'une personne interrogée sur cinq a affirmé que des proches avaient été la cible de menaces et 17 % ont évoqué des arrestations arbitraires et des actes de torture⁵¹. Dans un courriel envoyé à l'OSAR le 14 mars 2024, un contact de *Human Rights Defender Plus* (HRD Plus), un réseau indépendant pour les droits humains géré par des personnes afghanes, écrit avoir connaissance de cas concrets dans lesquels les menaces visant des défenseur·e·s des droits humains et des journalistes, et les risques y afférents, s'étendaient aussi à leur famille au sens large et à d'autres personnes. Les talibans auraient ainsi sommé le garde de sécurité du bureau de *Civil Society and Human Rights Network* (CSHRN), qui vit toujours à Kaboul, de leur transmettre l'adresse des proches des responsables de l'organisation⁵².

Arrestations et enlèvements des proches masculins de femmes qui s'engagent pour les droits humains et les droits des femmes. Dans un communiqué du 22 janvier 2024, *Amnesty International* (AI) constate que les femmes qui protestent contre la politique draconienne des talibans sont enlevées de manière violente, arrêtées et mises en détention arbitrairement et exposées à la torture et à d'autres mauvais traitements. Après une manifestation en août 2023, les talibans auraient persécuté des femmes en vue de les appréhender. Plusieurs femmes ont été arrêtées chez elles sous la menace d'une arme et souvent avec l'usage de la force. Les talibans ont également passé à tabac certains de leurs proches masculins lors de leur arrestation⁵³. En s'appuyant sur des rapports d'AI et de HRW, *Landinfo* a fait état,

⁴⁹ The Guardian, Thousands of Afghan judges and legal staff remain at risk post-Taliban takeover, 14 août 2023 : <https://www.theguardian.com/global-development/2023/aug/14/thousands-of-afghan-judges-and-legal-staff-remain-at-risk-post-taliban-takeover>

⁵⁰ Amnesty International (AI), Freedom House, Human Rights Watch (HRW), Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), Organisation mondiale contre la torture (OMCT), Front Line Defenders et al., Alliance for Human Rights in Afghanistan - Joint statement – Afghanistan: call for Justice accountability and effective response to ongoing violations and gender persecution, 15 août 2023 : www.ecoi.net/en/file/local/2095718/ASA1171102023ENGLISH.pdf

⁵¹ Afghan-Canadian Civil Society Forum (ACSFO) ; Afghanistan Human Rights Coordination Mechanism ; Freedom House, A needs assessment of Afghan human rights defenders; 2022-23, 2023, p. 7, 21, 23 : <https://www.ecoi.net/en/file/local/2085886/AfghanHRDSReportJan2023.pdf>

⁵² Courriel d'un contact de HRD Plus envoyé à l'OSAR le 14 mars 2024

⁵³ Amnesty International (AI) : Il faut cesser de punir les manifestantes ; Deuxième AU 112/23 [ASA 11/7611/2024], 22 janvier 2024 : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa11/7611/2024/fr/>

en novembre 2023, d'arrestations et de mises en détention extrajudiciaires de membres masculins de la famille de manifestantes, ainsi que d'arrestations de familles entières, y compris d'enfants. *Landinfo* renvoie par ailleurs à un article de la plateforme afghane indépendante d'actualité *Pajhwok* selon lequel, peu après s'être arrogé le pouvoir, les talibans ont fait irruption au domicile de Fahima Rahmati, activiste pour les droits des femmes et de la société civile, à Kandahar et enlevé cinq hommes de sa famille⁵⁴.

4.3. Membres de la famille de journalistes

Les familles et les personnes apportant un soutien sont prises pour cible. La situation des journalistes en Afghanistan est extrêmement difficile (voir chapitre 2). L'AUEA cite le journaliste Ali Latifi, selon lequel les familles de journalistes sont prises pour cible par les autorités talibanes⁵⁵. Dans un courriel adressé à l'OSAR le 14 mars 2024, le contact de *Human Rights Defender Plus* (HRD Plus) indique que les menaces à l'encontre des journalistes visent aussi leur famille au sens large et les autres personnes soupçonnées de les soutenir⁵⁶. En 2022, Ala évoqué le cas d'un journaliste détenu qui ne pouvait être relâché qu'à condition que sa famille signe un document et qu'un commerçant se porte garant financièrement. La famille aurait signé le document en question et promis que le journaliste ne parlerait pas de ce qui lui était arrivé après sa remise en liberté. S'il parlait, les talibans auraient le droit d'arrêter sa famille entière et de saisir le commerce du garant⁵⁷.

Représailles contre les *mahrams* de femmes journalistes. S'agissant de la situation des proches de femmes journalistes, des représentant·e·s de la section allemande de RSF indiquent que les talibans ne seraient pas à l'aise à l'idée d'interagir directement avec des femmes. D'après leurs informations, lorsque les talibans veulent faire taire une journaliste, ils préfèrent punir leur *mahram*, qui peut être leur frère, leur père, leur époux ou parfois leur fils selon la situation. Les *mahrams* seraient tenus responsables du fait que les femmes soient autorisées à exercer comme journalistes. Les talibans puniraient ainsi indirectement nombre d'entre elles pour leur travail en passant à tabac, en mettant en détention, en interrogeant et en menaçant un homme de leur famille. RSF a constaté qu'un nombre considérable de journalistes afghanes soutenues par RSF ont cessé de travailler ou quitté le pays en raison des représailles auxquelles les hommes de leur famille étaient exposés⁵⁸.

4.4. Membres de la famille de personnes exilées

Les talibans musèlent les Afghan-e-s vivant à l'étranger en faisant pression sur leur famille restée au pays. Selon les informations fournies par une *personne de contact disposant de connaissances spécialisées sur l'Afghanistan* le 19 février 2025, les proches de personnes afghanes vivant à l'étranger sont la cible de menaces si ces personnes critiquent les talibans sur les réseaux sociaux ou dans d'autres forums. Les talibans enjoindraient aux

⁵⁴ Landinfo, Afghanistan: Familiemedlemmer til personer med tilknytning til republikken, 20 novembre 2023, p. 4

⁵⁵ AUEA, Afghanistan Country Focus, novembre 2024, p. 138

⁵⁶ Courriel d'un contact de HRD Plus envoyé à l'OSAR le 14 mars 2024

⁵⁷ Amnesty International (AI), The Rule of Taliban: A Year of Violence Impunity and False Promises, 15 août 2022, p. 21 : <https://www.amnesty.org/en/documents/asa11/5914/2022/en/>

⁵⁸ Entretien entre l'OSAR et des représentant·e·s de la section allemande de Reporters sans Frontières du 16 octobre 2024

familles de dire à leur proche vivant à l'étranger de renoncer à toute déclaration critique⁵⁹. Selon D^r Liza Schuster, citée dans le rapport de l'AUEA de décembre 2023, les talibans passent à la loupe les profils de personnes exilées sur les réseaux sociaux et les accusent de « corruption morale ». Les talibans harcèlent leurs proches resté·e·s au pays en recourant notamment aux expulsions et aux interrogatoires agressifs⁶⁰. Dans un courriel du 14 mars 2024, un contact de HRD Plus évoque le cas d'un défenseur des droits humains exilé en Europe occidentale dont le père de 80 ans a été maintenu en détention par les talibans pendant trois jours. L'homme n'a été remis en liberté que lorsque son fils a présenté ses excuses lors d'un appel vidéo et promis de ne plus critiquer les talibans⁶¹. Selon l'enquête menée par ACSFO, les défenseur·e·s des droits humains et les activistes ciblé·e·s par les talibans se font du souci pour leurs familles restées au pays, conscient·e·s que les talibans pourraient s'en prendre à elles⁶². *Landinfo* cite un expert selon lequel les personnes afghanes vivant à l'étranger ne s'expriment plus dans la presse nationale ou internationale par égard pour leurs proches en Afghanistan⁶³.

4.5 Persécution de proches masculins des femmes qui n'observent pas les règles vestimentaires

Punition des hommes dont l'épouse, les sœurs ou les filles ne respectent pas les règles vestimentaires des talibans. Les talibans prescrivent un code vestimentaire islamique strict qui impose aux femmes de couvrir la totalité de leur corps, y compris leur visage, et leur interdit de porter des vêtements trop courts, trop fins ou trop serrés⁶⁴. Les hommes sont également tenus responsables du respect du code vestimentaire par les femmes de leur famille. En novembre 2024, la plateforme publique d'actualité *Swissinfo* a indiqué que les talibans faisaient pression sur les hommes pour qu'ils contrôlent leur épouse. Selon *Swissinfo*, les talibans arrêtent des hommes et leur reprochent de ne pas contrôler leur femme parce que cette dernière est sortie de chez elle sans voile. Ils exhortent les hommes à respecter les règles et les menacent sinon d'« autres mesures »⁶⁵. Dans un article du 10 janvier 2024, *The Guardian* décrit le sort réservé à Lale, 16 ans, arrêtée par les talibans avec d'autres jeunes filles de son cours d'anglais et enfermée dans un fourgon de police pour avoir porté atteinte à l'obligation de porter le hijab. Les talibans auraient battu celles d'entre elles qui leur ont résisté et ont refusé de les suivre. Lale a elle aussi reçu des coups de fouet sur les pieds et les jambes quand elle a essayé de parlementer avec eux. Son père a ensuite été violemment battu pour avoir « élevé des filles immorales »⁶⁶.

⁵⁹ Renseignements téléphoniques fournis par un contact disposant de connaissances spécialisées sur l'Afghanistan à l'OSAR le 19 février 2025

⁶⁰ AUEA, Afghanistan Country Focus, décembre 2023, p. 98

⁶¹ Courriel d'un contact de HRD Plus envoyé à l'OSAR le 14 mars 2024

⁶² Afghan-Canadian Civil Society Forum (ACSFO) ; Afghanistan Human Rights Coordination Mechanism; Freedom House, A needs assessment of Afghan human rights defenders; 2022-23, 2023, p. 7, 21, 23

⁶³ Landinfo, Afghanistan: Familiemedlemmer til personer med tilknytning til republikken, 20 novembre 2023, p. 3

⁶⁴ Amu TV, Taliban's new law mirrors ISIS rules on women's rights, 22 août 2024 : <https://amu.tv/118826/>

⁶⁵ Swiss Info, NGO-Mitarbeiterin: Afghaninnen haben «grosse Angst» vor neuem Taliban-Gesetz, 20 novembre 2024 : <https://www.swissinfo.ch/ger/internationales-genf/ngo-mitarbeiterin-afghaninnen-haben-grosse-angst-vor-neuem-taliban-gesetz/88124885>

⁶⁶ The Guardian, Afghan girls detained and lashed by Taliban for violating hijab rules, 10 janvier 2024 : <https://www.theguardian.com/global-development/2024/jan/10/afghanistan-girls-detained-beaten-taliban-hijab-rules>

4.6. Un nombre réel sans doute encore plus élevé

Selon plusieurs sources, la persécution réfléchie de membres de la famille est sous-documentée. D'après Rawadari, cité dans le rapport de *Landinfo*, de nombreuses personnes subissent des pressions visant à les empêcher de parler de la disparition de personnes cibles et de leurs proches aux organisations pour les droits humains. Le nombre réel de cas pourrait donc bien être sensiblement plus élevé, car beaucoup d'incidents ne sont pas du tout documentés⁶⁷. Le 20 février 2025, *une personne de contact afghane travaillant dans le secteur des médias et dans le milieu universitaire* a indiqué que de nombreux cas n'étaient pas médiatisés parce que les familles craignaient les réactions des talibans ou tentaient de régler la situation avec eux directement. Cette personne a affirmé que ses proches lui relataient sans cesse des situations dans lesquelles des membres de la famille de personnes persécutées subissaient de mauvais traitements aux mains des talibans⁶⁸. *Une personne de contact disposant de connaissances spécialisées sur l'Afghanistan* estime que la persécution de proches est un phénomène particulièrement fréquent dans les régions rurales, mais peu médiatisé parce que les organes de presse et les journalistes internationaux n'ont pas accès à ces régions⁶⁹.

En tant que principale organisation d'aide aux personnes réfugiées en Suisse et faïtière des œuvres d'entraide et des organisations actives dans les domaines de l'exil et de l'asile, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'engage pour une Suisse qui accueille les personnes réfugiées, les protège efficacement, respecte leurs droits fondamentaux et humains, favorise leur participation dans la société et les traite avec respect et ouverture. Dans sa fonction, l'OSAR renforce et défend les intérêts et les droits des personnes bénéficiant d'une protection et favorise la compréhension de leurs conditions de vie. Grâce à son expertise avérée, l'OSAR marque le discours public et exerce une influence sur les conditions sociales et politiques.

Vous trouverez d'autres publications de l'OSAR à l'adresse www.osar.ch/publications. La newsletter de l'OSAR, qui paraît régulièrement, vous informe des nouvelles publications. Inscription à l'adresse www.osar.ch/sabonner-a-la-newsletter.

⁶⁷ Landinfo, Afghanistan: Familiemedlemmer til personer med tilknytning til republikken, 20 novembre 2023, p. 4

⁶⁸ Renseignements fournis par courriel par un contact travaillant dans le milieu universitaire et dans le secteur des médias à l'OSAR le 20 février 2025

⁶⁹ Renseignements téléphoniques fournis par un contact disposant de connaissances spécialisées sur l'Afghanistan à l'OSAR le 19 février 2025